

Image not found or type unknown



Que faire contre "pages gold" ?

Par **ZABETTE**, le **24/09/2008** à **10:20**

Bonjour,

Je rallonge la liste des personnes qui se sont fait avoir par les pages gold.

Faut-il porter plainte, il n'arrête pas de relancer par téléphone.

Cette personne m'a menacé que si je ne payais pas c'est le procureur qui s'en chargera.

Par contre la personne que j'ai eu au téléphone lors de cette souscription m'a dit que c'était 826€ mais que j'avais une remise correspondant à ce montant sur la durée de 24 mois et que ce n'était payant que si l'on mettait un logo.

Donc que c'était gratuit au final pendant cette durée.

A part le fax pas très lisible, je n'ai pas d'autre document, alors que j'avais demandé de m'envoyer les CGV car je n'arrivais pas à les lire.

Merci d'avance pour vos réponses, il avait l'air très menaçant.

zabette